LE DEVOIR

L’empreinte carbone des Québécois est plus importante qu’on le croyait

Les émissions de GES par citoyen sont cinq fois trop élevées pour limiter le réchauffement climatique, selon l’ISQ.

Publié le 12 juin 2023

Alexandre Shields Archives Le Devoir L’utilisation d’énergies fossiles dans les véhicules constitue une part importante de l’empreinte carbone des ménages québécois.

Alexandre Shields

L’empreinte carbone de la société québécoise est nettement plus élevée que celle présentée dans bilan officiel publié chaque année par le gouvernement du Québec, révèle une première estimation publiée lundi par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Selon les données comptabilisées, l’empreinte carbone s’élevait à « au moins » 95 millions de tonnes d’équivalent CO_2 en 2018, ce qui équivaut à 11,3 tonnes par habitant. Le bilan officiel publié par le gouvernement du Québec fait, pour sa part, état de 81,04 millions de tonnes pour cette même année 2018.

Il faut dire que l’ISQ a établi un bilan plus complet des émissions de gaz à effet de serre (GES) des Québécois. Celui-ci mesure les émissions dans la province (50 millions de tonnes, soit 53 % du bi-

lan), mais aussi celles ailleurs au Canada (15 millions de tonnes, soit 16 % du bilan) et celles occasionnées ailleurs dans le monde (30 millions de tonnes, soit 31 % du bilan).

À (re)lire
Les Québécois consomment deux fois trop de ressources naturelles

Ces émissions générées ailleurs sur la planète, qui sont « sous-estimées » selon l'ISQ, comprennent environ 24 millions de tonnes de GES imputables à la « fabrication » de biens que nous consommons ici. On peut penser, par exemple, à des produits fabriqués en Chine, aux États-Unis ou au Mexique, puis exportés vers le Québec.

L'empreinte carbone associée aux « dépenses courantes » des ménages occupe la plus grande part de l'empreinte carbone de la société québécoise, soit 72 %, ce qui équivaut à 68 millions de tonnes de GES, dont 18 millions de tonnes ailleurs dans le monde. Il faut dire que ces dépenses courantes générant des GES comprennent la consommation d'énergie et de combustibles, principalement pour les véhicules.

Loin de l'Accord de Paris

L'ISQ chiffre les émissions de GES par habitant à 11,3 tonnes, dont 8,1 tonnes directement imputables aux ménages. Les émissions de GES par habitant de la société québécoise sont donc plus de cinq fois trop élevées pour respecter l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, soit limiter les dérèglements du climat à +1,5 °C. Pour y parvenir, les émissions par citoyen ne devraient pas dépasser les 2 tonnes, au maximum.

L'« empreinte carbone » représente la quantité totale de gaz à effet de serre émise par les activités servant à répondre à la demande de biens ou de services. Elle permet d'attribuer les émissions de GES à l'utilisateur final du bien ou du service, peu importe où ces émissions ont lieu et qui les a générées. Elle tient compte de toutes les émissions de la chaîne de production et de mise en marché des biens et des services.

Pour le titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, Pierre-Olivier Pineau, le bilan de l'ISQ est donc « plus complet » que l'inventaire des émissions du Québec. « Il permet de mieux mettre en relief le fait que c'est notre consommation finale qui est la cause des émissions de GES, même si elles ont lieu ailleurs — et dans des industries qui nous semblent lointaines », explique-t-il.

Selon lui, il ne faut toutefois pas oublier l'empreinte carbone liée aux exportations québécoises, que l'ISQ évalue à 77 millions de tonnes de GES. « Cette empreinte est composée de l'empreinte carbone des exportations et réexportations internationales », mais aussi de l'empreinte associée aux produits expédiés ailleurs au Canada. M. Pineau cite en exemple le cas des alumineries.

Économie circulaire

Globalement, l'expert salue l'idée de mieux communiquer le fait que les industries produisent pour servir les consommateurs que nous sommes. « L'idée n'est pas de faire reposer tout le poids de la culpabilité environnementale sur les individus, mais de faire comprendre que pour réduire les GES, c'est toutes les chaînes de production qui vont devoir être transformées, et les manières de consommer. »

Il souligne que l'« économie circulaire » représente un potentiel majeur de réduction des GES, grâce à la réduction de la consommation de biens matériels, au réemploi et au recyclage.

Même son de cloche du côté d'Andréanne Brazeau, analyste des politiques climatiques chez Équiterre. « Enfin, on chiffre l'impact de notre surconsommation de produits de toutes sortes, allant de nos vêtements à nos réfrigérateurs, en passant par nos téléphones et nos ordinateurs portables. Ces nouvelles données sont essentielles pour mettre en place les politiques environnementales et climatiques les plus appropriées », fait-elle valoir.

« Cette nouvelle étude démontre une fois de plus que le mode de vie des ménages du Québec est insoutenable et qu'il faut consommer moins et consommer mieux. Contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement Legault, le bilan environnemental du Québec est loin d'être exemplaire et des changements d'une ampleur inégalée devront être opérés, incluant une certaine décroissance dans les secteurs de l'économie qui sont les plus polluants », ajoute le responsable de la campagne climat et énergie chez Greenpeace, Patrick Bonin.

Surconsommation de ressources

En plus de la production d'émissions de GES, les citoyens québécois consomment beaucoup trop de ressources naturelles pour envisager un avenir viable pour la planète, selon ce qui se dégage d'une évaluation de notre « empreinte matérielle » publiée le mois dernier par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Cette empreinte, qui prend en compte les ressources naturelles nécessaires pour un Québécois moyen, se situerait autour de 16 à 19 tonnes par année. Or, selon le chercheur de l'IRIS Colin Pratte, les avis scientifiques disponibles sur le sujet concluent qu'une consommation « viable sur le plan écologique » ne devrait pas excéder, au pire, 8 tonnes par année. Les Québécois utiliseraient donc à l'heure actuelle « au moins le double » des ressources disponibles en considérant les limites planétaires.